



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fibaviana - Tanindrazana - Fandrosoana



ARAI Agence de Recouvrement
des Avoirs Illicites

RAPPORT D'ACTIVITÉS

20 24

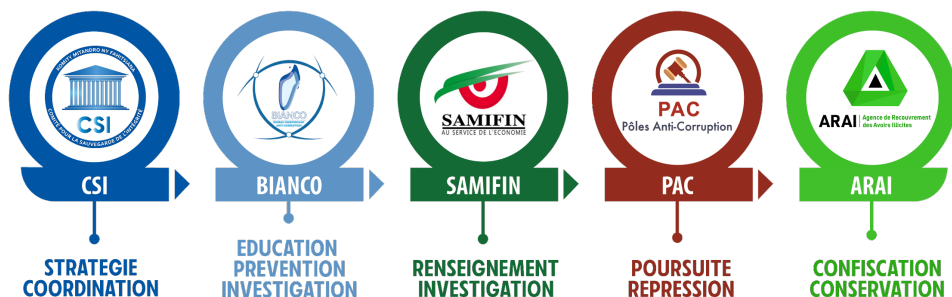
“Pour la redevabilité et la transparence”

SOMMAIRE

<i>PRESENTATION DE L'ARAI</i>	<i>.... 03</i>
<i>L'ANNÉE 2024 EN IMAGES</i>	<i>.... 07</i>
<i>L'ANNÉE 2024 EN CHIFFRES</i>	<i>.... 17</i>
<i>CONTRAINTES, RECOMMANDATIONS ET PERSPECTIVES</i>	<i>.... 28</i>

Création et Statut

L'ARAI a été créée par le décret n°2021.960 du 29 Septembre 2021. L'agence fait partie des cinq entités composant le Système Anti-Corruption (SAC)



Missions principales



Missions d'appui



Activités de sensibilisation et de vulgarisation



Activités de renforcement de capacités des acteurs clés dans la procédure de RAI



Activités de coordination opérationnelle des acteurs de RAI



Proposition de réforme du cadre légal



Quête de coopération internationale sur le recouvrement des avoirs illicites

Les documents stratégiques

La SQRAI, renfermant quatre objectifs spécifiques :

- Garantir l'effectivité des bases du recouvrement des avoirs illicites
- Renforcer l'efficacité du recouvrement des avoirs illicites
- Développer la coopération internationale
- Intensifier l'engagement de l'Etat et assurer l'inclusivité dans le RAI

La Stratégie de communication, orientée vers cinq axes de communication :

- Le renforcement de la communication interne ;
- Une communication institutionnelle par résultats, associée à une campagne d'intimidation ;
- Un lobbying en faveur de la LCC avec les autres ILCC ;
- Une communication de plaidoyer pour les activités stratégiques ;
- Un mass-média en direction des citoyens

L'ARAI et la nouvelle SNLCC 2025-2030

Actions stratégiques à mettre en œuvre pour renforcer l'efficacité et l'effectivité de la confiscation :

▶ Harmoniser et vulgariser le cadre juridique et institutionnel du RAI

▶ Renforcer l'identification des biens mal acquis

▶ Intensifier la confiscation des biens

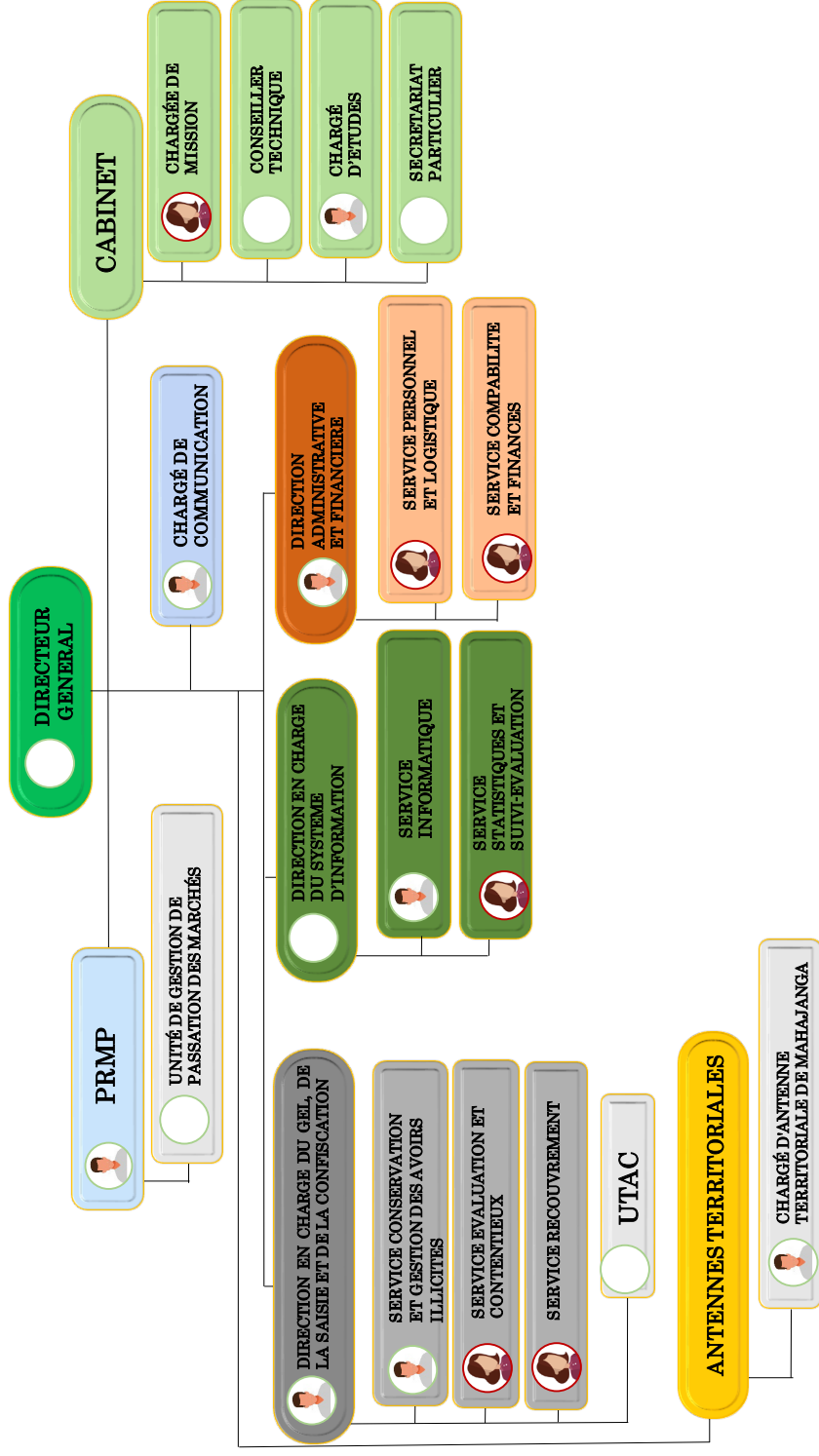
▶ Affecter et exploiter de manière rationnelle les biens récupérés

Démembrement

01 Antenne territoriale (Mahajanga)

04 Sites de conservations (Antananarivo, Mahajanga, Toamasina, Toliara)

Organigramme



L'ARAI formateur



Portes ouvertes



Ateliers et réunions



Ateliers et réunions



Partenariats



Rencontres internationales



Visites de délégations



Elaboration de la nouvelle SNLCC



Ventes aux enchères publiques



Voiture n°16
Marque : FORD RAPTOR
PICK UP

Type : Camionnette
Immatriculation :
Etat du véhicule : En marche

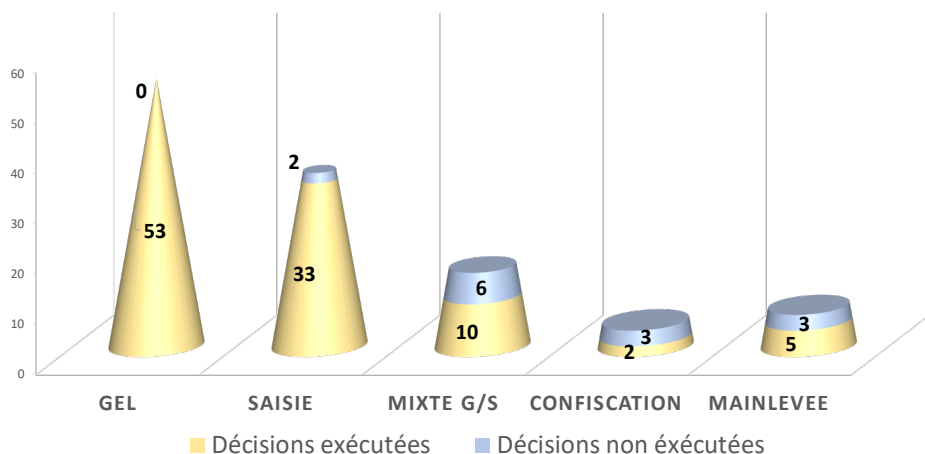
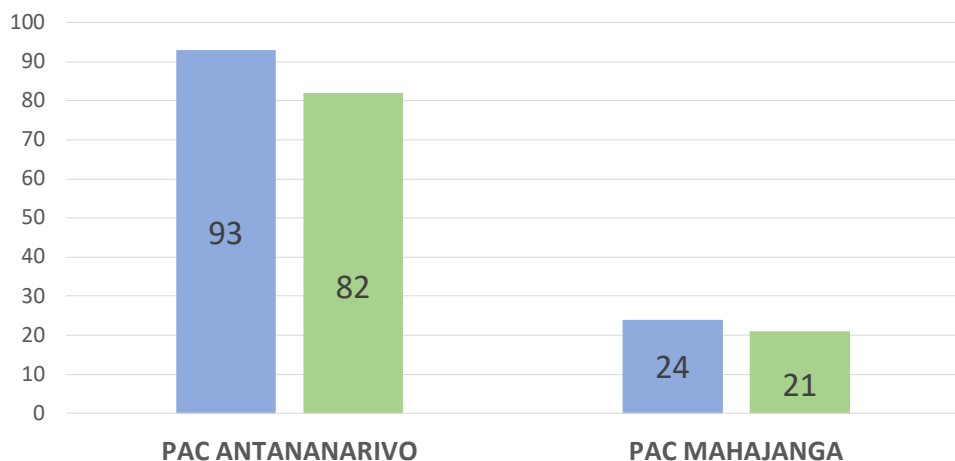
Mise à prix : 170.000.000 Ariary



Journées de Lutte Contre la Corruption (JILLCC et JALCC)

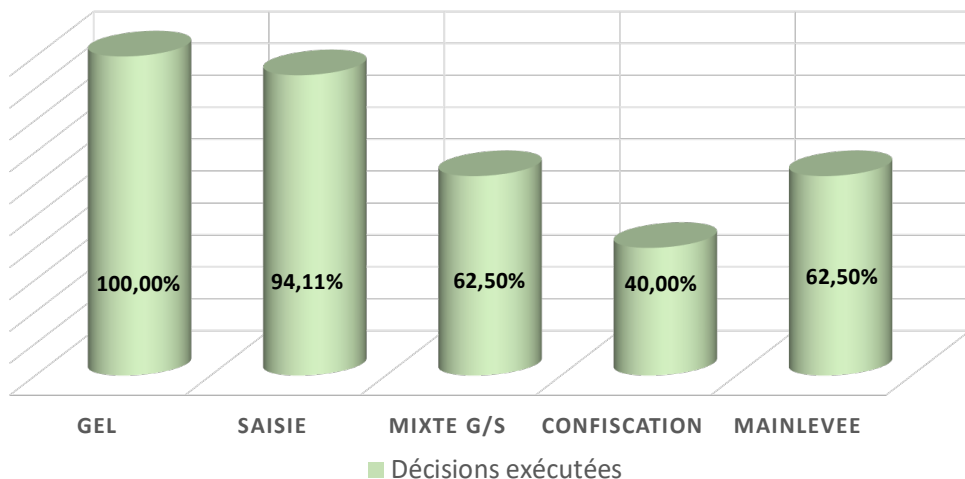


Nombre de décisions enregistrées

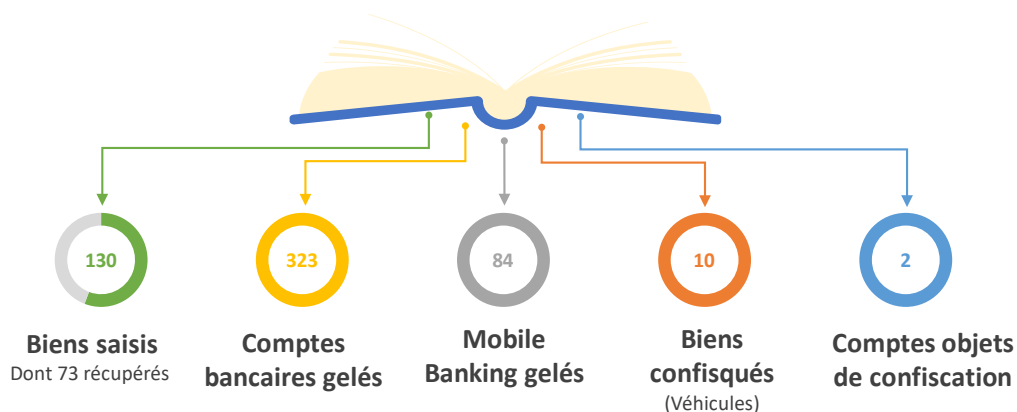
Taux global d'exécution des décisions par juridiction
(Gel, Saisie, Confiscation, Mainlevée)

■ Décisions appelées à être exécutées ■ Décisions exécutées

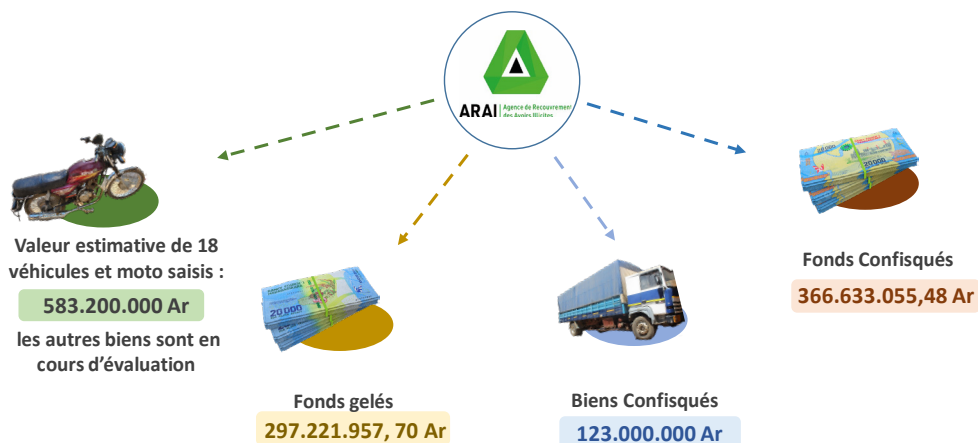
Taux d'exécution des décisions



Situation des gels, saisies et confiscations



Valeur des avoirs saisis et confisqués en 2024



Mainlevée et restitution



🕒 Biens restitués : 46

- 30 véhicules d'une valeur de 1.350.000.000 Ar
- 5 véhicules et 11 motos non-évalués



🕒 **Fonds restitués: 591.034.928,01 Ar**

(30 comptes concernés)

Récapitulatif des biens saisis



Saisies immobilières

38

Exécutées : 30

À trouver : 8



Véhicules 54

Site Tana : 14

Site Mahajanga : 1

Site Provisoire : 6

Sans dépossession : 2

Restitués : 4

Vendu au VEP : 1

Introuvables : 18

A trouver : 8

Autres matériels
de transport

17

Siege : 1

Restitué : 1

Introuvables : 6

A trouver : 9



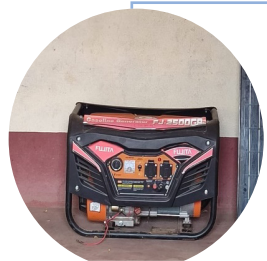
Navires

9

Site Tana : 1

Sans dépossession : 6

A Trouver : 2



Mobiliers

4

Site Mahajanga : 2

Irrécupérable : 2



Produits miniers

4

Exécutés : 2

A Trouver : 2



Parts sociales

125



Carrosserie

1 Introuvable

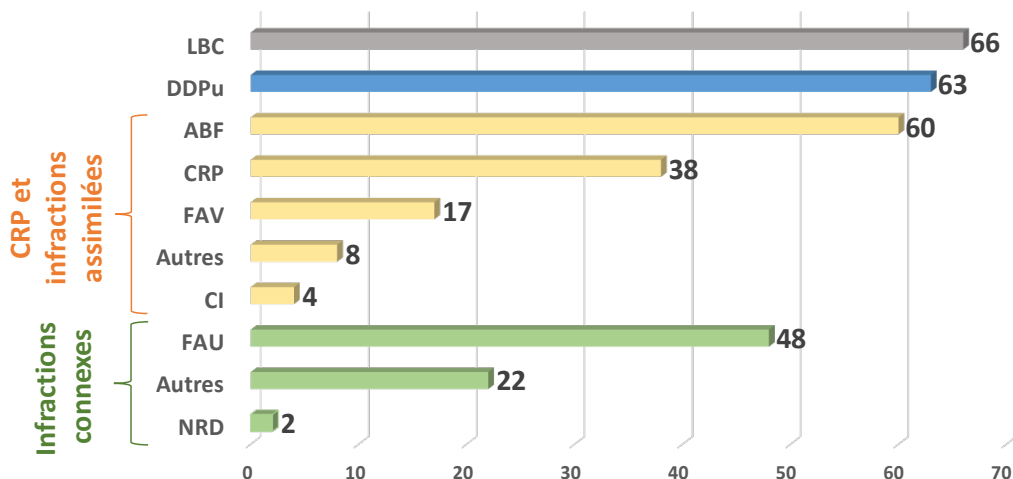
Vente aux enchères publiques



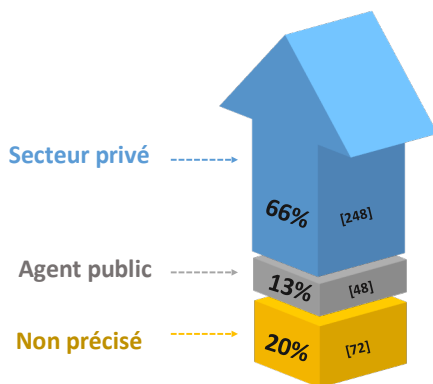
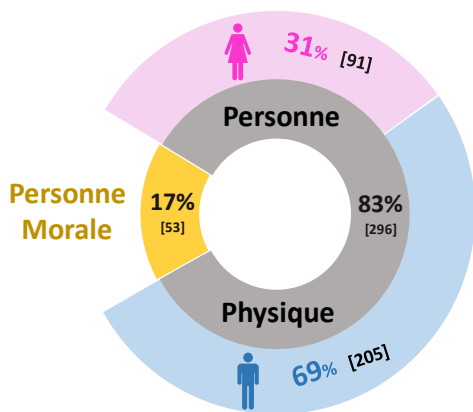
▶ **10 voitures**
ayant fait l'objet
d'adjudication pour
un montant total
de **449 500 000 Ar**

Typologie des infractions

(Gel, Saisie, Confiscation)



Catégorisation des auteurs concernés par les décisions



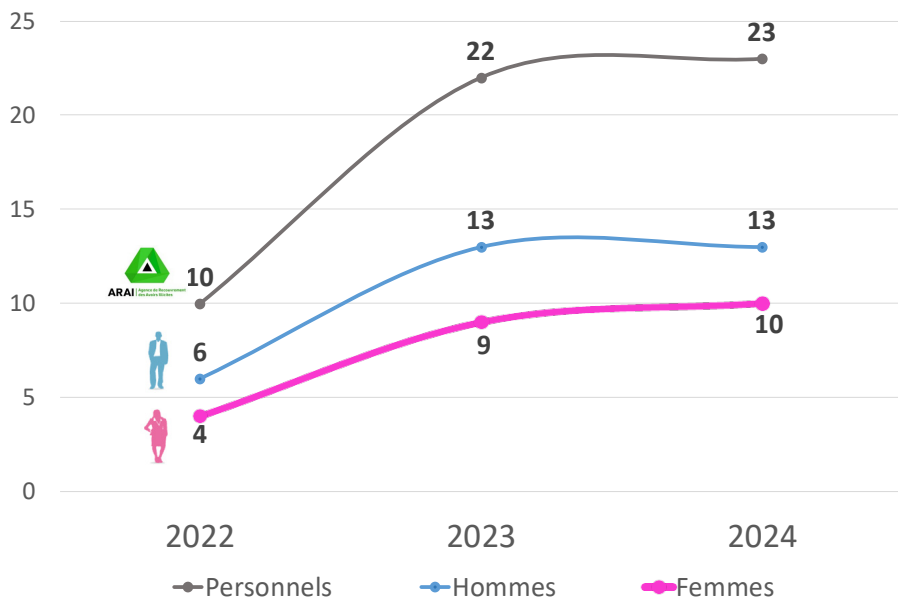
Situation au 31/12/2024

- ▶ 46 véhicules (dont 5 camions et 2 engins presque neufs), 1 moto, 7 navires
- ▶ 33 propriétés immobilières
- ▶ Des parts sociales dans 5 sociétés
- ▶ 250 tonnes de manganèse et 13,865 kg d'or
- ▶ Autres biens mobiliers

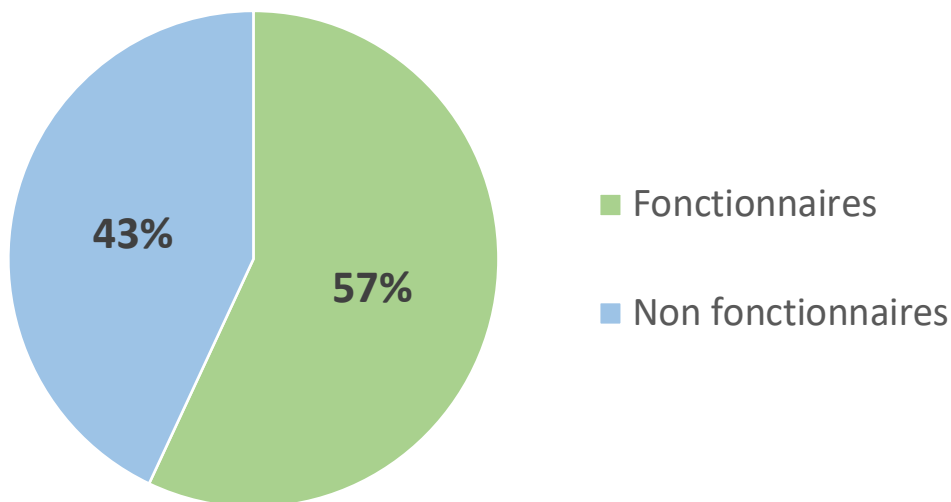
- ▶ 827 comptes bancaires et 133 comptes mobile money gelés
- ▶ 7.386.616.685,46 Ar de fonds gelés en attente de versement au compte de consignation
- ▶ 489.633.055,48 Ar de fonds confisqués en attente de versement au CPT
- ▶ 591.034.928,01 Ar, 49 véhicules et 11 motos restitués

UNE ANNEE EN CHIFFRES

Evolution de l'effectif du personnel selon le genre de 2022 à 2024



Composition du personnel de l'ARAI fin 2024



Situation du personnel

Lieu d'affectation	Effectif prévu	Effectif en 2024	Agents à recruter
Antananarivo (Siège)	45	22	23
Mahajanga	3	1	2
Fianarantsoa	3	0	3
TOTAL	51	23	28

Renforcement de capacités et amélioration de la cohésion d'équipe

07 Formations internes

04 Formations en ligne

07 Formations et rencontres Internationales

01 Team building



Activités de détente et de sport :

02 Reboisements

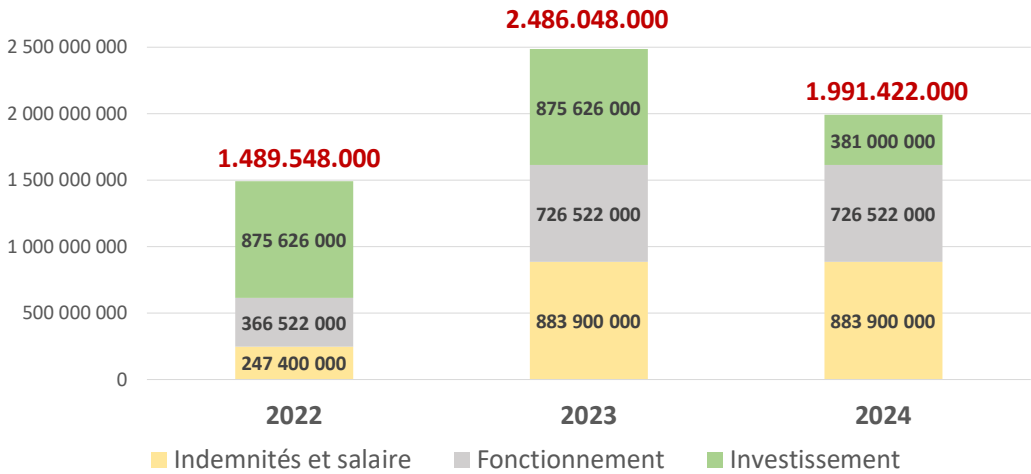
Zumba/danse, jeux ludiques, jeux de société, basketball et football, randonnée/marche

08 Formations nationales

Crédits alloués 2024 (en Ariary)

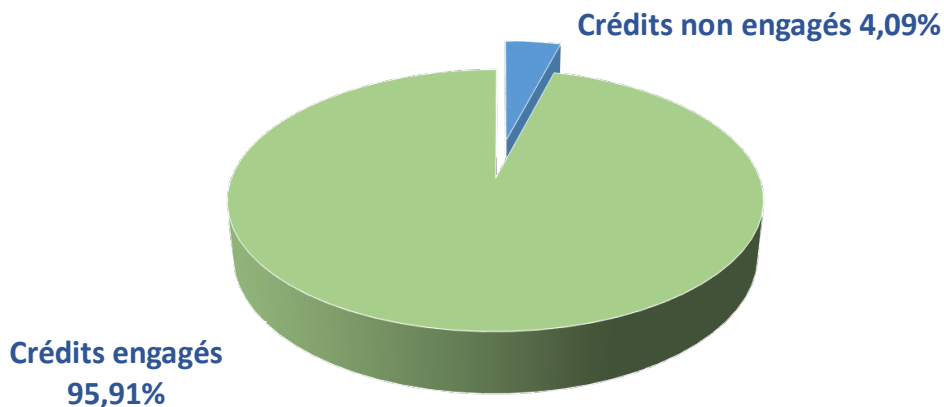
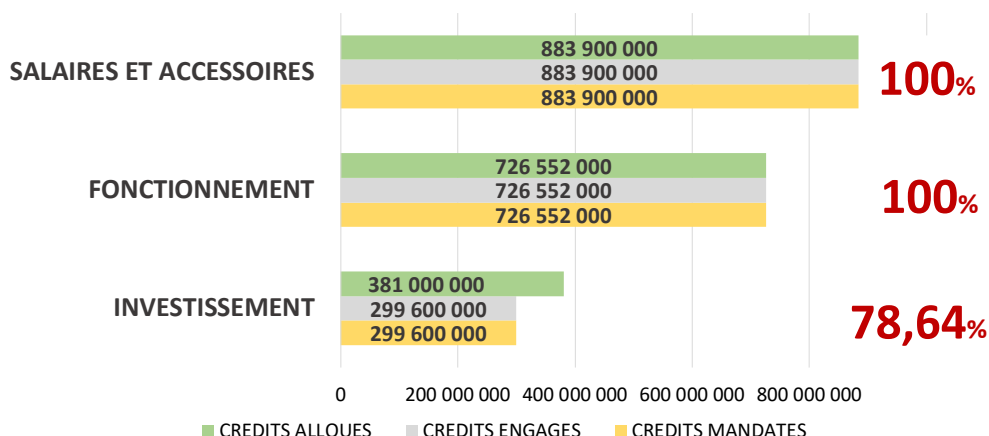
	en Ariary	
	LFI 2024	LFR 2024
Crédit de fonctionnement	1 610 422 000	1 610 422 000
Crédit d'investissement	800 000 000	381 000 000
TOTAL	2 410 422 000	1 991 422 000

Crédits alloués à l'ARAI de 2022 à 2024



Taux d'engagement global

	en Ariary		
	LFR 2024	Crédits engagés	Crédits non engagés
TOTAL	1 991 422 000	1 910 022 000	81 400 000

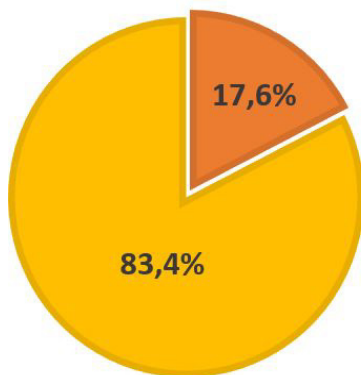
Engagement par grandes rubriques
par rapport aux crédits alloués

UNE ANNEE EN CHIFFRES

Acquisition de nouveaux matériels



Provenance des acquisitions



■ PNUD ■ RPI

Obstacles stratégiques

- ▶ **Retard dans la prise de décisions stratégiques :**
attente de la nomination du nouveau Directeur Général
- ▶ **Obstacles juridiques :**

Champ infractionnel limité

Champ d'action limité aux infractions de corruption et assimilées, de détournement de biens et deniers publics, de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme

Absence de Chambre de Saisie et de Confiscation des Avoirs

Absence au niveau de la Haute Cour de Justice et de la Cour Spéciale Bois de Rose

Lacunes juridiques

Cadre légal incomplet : restitution volontaire, saisie pénale immobilière, ventes aux enchères publiques, etc...

Obstacles opérationnels

- ▶ Difficulté d'exécution des décisions de confiscation sans mesures conservatoires de gel ou de saisie: risque de dissipation des biens
- ▶ Absence de décret relatif aux modalités de gestion du Compte Particulier du Trésor de l'ARAI et d'arrêté d'autorisation d'ouverture du compte de consignation
- ▶ Manque de ressources humaines et financières: effectif limité, budget restreint
- ▶ Insuffisance de PTF : ressources limitées
- ▶ Défaut d'attribution de postes budgétaires
- ▶ Obstacles à l'efficacité du recouvrement :
 - Méconnaissance des mécanismes du RAI et manque d'engagement de certains acteurs
 - Coopération internationale : antériorité de la loi sur la coopération internationale en matière pénale par rapport à la création de l'ARAI

- ▶ Accélérer la nomination du Directeur Général
- ▶ Etablir des mécanismes de coordination pour les acteurs nationaux : créer des comités de coordination, nommer des points de contact
- ▶ Elargir le domaine d'application du recouvrement des avoirs illicites aux infractions économiques et financières nuisant à l'économie nationale
- ▶ Fournir un cadre juridique et institutionnel intégré et conforme aux standards internationaux
- ▶ Mettre en place des Chambres de Saisie et de Confiscation au sein de la Haute Cour de Justice et de la Cour Spéciale Bois de Rose pour renforcer l'efficacité du système judiciaire dans la lutte contre la corruption
- ▶ Appuyer et faciliter l'adhésion de l'ARAI aux réseaux internationaux de la lutte contre la corruption et le recouvrement des avoirs illicites

- ▶ Accroître le nombre de sessions de formation, de partage d'expériences et d'échanges de bonnes pratiques avec les agences homologues
- ▶ Mettre en place des politiques et des procédures qui favorisent le développement efficace des contacts et des circuits de communication entre les acteurs de RAI
- ▶ Allouer des ressources en adéquation avec les activités de l'Agence : gestion des avoirs, formations, ateliers, rencontres internationales, etc.
- ▶ Développer un plan d'action concerté avec les partenaires techniques et financiers : décrire les actions à entreprendre, les ressources nécessaires, les délais et les responsabilités des partenaires
- ▶ Dispenser aux acteurs du RAI des formations adaptées à leur domaine
- ▶ Prévoir des postes budgétaires pour les agents privés

- 1 Mettre en œuvre la Nouvelle SNLCC 2025-2030
- 2 Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie Quinquennale de RAI
- 3 Initier le recouvrement des débits en matière de détournement de deniers publics
- 4 Transférer les fonds gelés et la contre valeur des biens aliénés avant condamnation dans le compte de consignation
- 5 Transférer les fonds confisqués dans le Compte Particulier du Trésor au nom de l'ARAI
- 6 Multiplier les conventions avec les partenaires
- 7 Mettre en place l'Antenne territoriale de Fianarantsoa ainsi que les sites de conservation de Fianarantsoa et Antsiranana
- 8 Renforcer l'effectif du personnel
- 9 Finaliser la procédure de digitalisation du Registre Central de Gel, de Saisie et de Confiscation et rendre opérationnel l'espace de Consultation
- 10 Réaliser au moins deux ventes aux enchères publiques en 2025

